



La société Debory passe au crible les FCPE

→ La société de conseil en actionariat salarié, épargne salariale et retraite Debory vient de constituer une base de données des FCPE composant la quasi-intégralité des FCPE multientreprises disponibles sur le marché. Le travail a été réalisé à partir des fonds présentés sur les sites internet en accès libre, soit près de 300 fonds chez 25 sociétés de gestion pour un encours de plus de 8 milliards d'euros. L'étude de Debory permet notamment de faire un état des lieux des frais. Ses principaux résultats montrent que 25 % des FCPE facturent aux porteurs des commissions de souscription indirectes comprises entre 0,93 et 1,42 % selon les classes d'actifs, qui se rajoutent aux droits d'entrée. Elle montre également que 50 % des fonds facturent des frais de gestion indirects compris entre 0,61 et 1,63 %, qui se superposent aux frais de gestion directs compris entre 0,45 et 1,03 % selon les classes d'actifs. Ces frais indirects sont liés à la présence d'OPCVM sous-jacents dans les FCPE constitués sous forme de fonds de fonds. Par ailleurs, Debory indique que deux sociétés de gestion majeures sont absentes de l'étude car elles ne publient aucune information sur leurs FCPE en accès libre.